



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Sommation selon l'ORC 2021

**Date de publication:** SHAB 23.11.2021

**Numéro de publication:** BH00-0000004660

**Entité de publication**

Registre du commerce du canton de Vaud, Rue Grenade 38, 1510 Moudon

## Sommation suite à des carences dans l'organisation, VILLAFAM SA

**Organisation concernée:**

VILLAFAM SA  
CHE-103.981.442  
Dommartin  
1041 Dommartin

**Remarques juridiques:**

L'entité juridique mentionnée présente des carences dans l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est donc sommée d'y remédier, en vertu de l'art. 939, al. 1, CO, et de requérir l'inscription auprès de l'office du registre du commerce dans le délai indiqué. À défaut, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal, qui prendra les mesures nécessaires, ou à l'autorité de surveillance (art. 939, al. 2 et 3, CO).

**Remarques juridiques complémentaires:**

La carence est notamment due au fait que la société ne dispose plus d'une adresse valable.

L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 100. Les débours sont fixés à CHF 15.

**Délai :** 30 jours

**Fin du délai:** 23.12.2021

**Point de contact:**

Registre du commerce du canton de Vaud,  
Rue Grenade 38, P.O.B. 198  
1510 Moudon